

Fiche technique du produit

Spécifications



ClimaSys - cordon de branchement ventilateur - 1m

NSYCVAC100

⚠ Ce produit va cesser d'être fabriqué le: 30 sept. 2025

Statut commercial: Commercialisé avec annonce fin de vie

⚠ Commercialisé avec annonce fin de vie

Principales

Gamme	ClimaSys
Type de produit ou équipement	Câble de connexion de ventilateur

Complémentaires

Largeur	120 mm
Profondeur	100 mm
Destination d'accessoire / de pièce détachée	Moteur de ventilation
Longueur de câble	1 m

Emballage

Type d'emballage 1	PCE
Nombre d'unité par paquet	1
Hauteur de l'emballage 1	3,000 cm
Largeur de l'emballage 1	10,000 cm
Longueur de l'emballage 1	12,000 cm
Poids de l'emballage (Kg)	39,000 g
Type d'emballage 2	CAR
Nb produits dans l'emballage 2	50
Hauteur de l'emballage 2	20,000 cm
Largeur de l'emballage 2	30,000 cm
Longueur de l'emballage 2	40,000 cm
Poids de l'emballage 2	1,950 kg

Garantie contractuelle

Coverage	Produit de base
Garantie	18 mois

Clause de non responsabilité : Cette documentation n'est pas destinée à remplacer ni ne peut servir à déterminer l'adéquation ou la fiabilité de ces produits dans le cadre d'une application spécifique.

Schneider Electric vise à atteindre le statut de Net Zero d'ici 2050 grâce à des partenariats avec la chaîne logistique, des matériaux à faible impact et une circularité via notre campagne en cours "Use Better, Use Longer, Use Again" pour prolonger la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

[Environmental Data expliquées >](#)

Empreinte environnementale

Profil environnemental du produit (PEP)

[Profil environnemental du Produit](#)

Use Better

Matières et Substances

Emballage avec carton recyclé

Non

Emballage sans plastique

Non

[Directive RoHS UE](#)

Conforme aux dérogations

Numéro SCIP

61d9d3f3-5a49-48f8-8056-1a5ad0ad4c76

Régulation REACH

[Déclaration REACH](#)

Use Again

Réemballer et réuser


Profil de circularité

[Informations de fin de vie](#)

Reprise

Non

WEEE Label

 Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.